



# MAIRIE DE GALLUIS

## MODIFICATION N° 2 PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU Approuvé le 12 décembre 2011

PLU Modifié le 7 février 2018



## MAIRIE DE GALLUIS

### COMMUNE DE GALLUIS

#### ARRETE PRESCRIVANT UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GALLUIS (78)

Madame Le Maire de la Commune de Galluis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2112-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 153-36 et L153-37,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur approuvé le 12 décembre 2011 et a fait l'objet d'une modification le 7 février 2018.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PLU en vue d'apporter quelques modifications au règlement et au document graphique notamment sur les points suivants :

- **Sur le plan de zonage :**
  - . Mettre à jour ponctuellement le fond de plan du cadastre, support du plan de zonage et le tracé du Lieutel,
  - . Corriger une erreur matérielle suite à une mauvaise implantation du bâti d'une parcelle situé rue des bois en zone UHa,
  - . Corriger une erreur matérielle qui classait un fond de jardin d'une parcelle située impasse du petit Méré en zone AUa alors que la maison est classée en UHa,
  - . Corriger une erreur d'implantation d'une maison rue de Tuilerie et ainsi étendre légèrement la limite de la zone UHa afin de respecter le classement initial (depuis le POS) de la maison,
  - . Modifier le classement de la zone AUa en zone 2AU.
  
- **Au règlement :**
  - . Modifier les règles de stationnement pour les constructions à usage d'habitation dans les UA et UH,
  - . Modifier l'article 7 et notamment l'implantation des constructions en limite de fond de la zone UH,
  - . Compléter les prescriptions de l'aspect extérieur des constructions pour l'habitat,
  - . Compléter les prescriptions réglementaires des zones UI et AU notamment les articles 1, 7, 8, 10 et 11,
  - . Mieux encadrer la pose d'antennes de télécommunication et l'installation de capteurs solaires.

CONSIDÉRANT que ces modifications envisagées ne remettent pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision et entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun,

CONSIDERANT que cette procédure est menée à l'initiative de Mme Annie GONTHIER, Maire de Galluis ;

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : il est décidé d'engager la procédure de modification de droit commun n°2 du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) et soumis à enquête publique conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme ;

A l'issue de l'enquête publique, Madame le Maire présentera au Conseil Municipal, les éventuelles modifications apportées au PLU pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur qui délibérera et approuvera le dossier éventuellement modifié.

**ARTICLE 3** : En application de l'article R. 153-20 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera inséré dans un journal du département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Préfet.

Fait à Galluis,  
Le 1 juillet 2022  
Annie GONTHIER,

  
Le Maire



**MEDIALEX**

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE GALLUIS  
MAIRIE  
Céline SCHWARZ**

Date et heure d'envoi : 28/07/2022 12:13:48

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72993689**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS ADMINISTRATIF  
COMMUNE DE GALLUIS  
Prescription de la modification N° 2 du PLU**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**TOUTES LES NOUVELLES**

**YVELINES**

**Le 03/08/2022**

TEXTE ANNONCE LEGALE :

COMMUNE DE GALLUIS

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS ADMINISTRATIF

Par arrêté en date du 1er juillet 2022, le maire de la commune de Galluis a prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Galluis. Cette modification vise notamment à corriger des erreurs matérielles sur le plan de zonage et sur le cadastre, modifier le classement de la zone AUa en zone 2AU, compléter les prescriptions réglementaires des zones UI et AUi, des zones d'habitat UA et UH (l'aspect extérieur, les normes de stationnement et l'implantation par rapport aux limites de fond) et mieux encadrer la pose d'antennes de télécommunication et l'installation de capteurs solaires. L'arrêté est affiché sur les panneaux d'affichage de la Mairie de Galluis et sur le site internet de la commune, où il peut être consulté depuis le 1er juillet jusqu'à fin septembre 2022.

Département 78 - Toutes les Nouvelles  
Mercredi 3 août 2022

## Adjudications Immobilières

7298383401 - VJ

**78** Vente aux enchères publiques  
au Palais de Justice de Versailles (78)  
5, place André-Mignot

LE MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT  
UN APPARTEMENT de 55,309 m<sup>2</sup>  
À LES MUREAUX (78)  
Résidence Les Chênes - 2, rue du 19 Mars 1962

Bât. B, esc. 2, au RdC fond dirte : de 3PP, cuisine, S d'E, WC - Au S/sol :  
UNE CAVE N° 16 - UN SÉCHOIR N° 16. UN EMPLACEMENT DE PARKING  
EXTÉRIEUR dans la cour. OCCUPÉ.

MISE À PRIX : 40 000 EUROS

S'adresser pour tous renseignements : Me Anne-Laure DUMEAU, Avocat au  
Barreau des Yvelines, 13, rue Jouvencel à Versailles (78). Me Isabelle HUGONIE,  
Avocat au Barreau de Paris, 12, av. Bugeaud à Paris 16e, tél. 01 45 53 76 74. Au  
Greffier du JEX du TGI de Versailles ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant où le  
cahier des conditions de vente peut-être consulté - www.ferrari.fr.

Visite sur place les 12 septembre 2022 de 14 h 00 à 16 h 00  
et 13 septembre 2022 de 14 h 00 à 16 h 00.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel  
du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,  
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées  
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne  
dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

## Avis administratifs

7299368901 - AA

Commune de GALLUIS  
Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme  
**AVIS ADMINISTRATIF**


Par arrêté en date du 1er juillet 2022, le maire de la commune de Galluis a prescrit la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Galluis. Cette modification vise notamment à compacter des erreurs matérielles sur le plan de zonage et sur le cadastre, modifier le classement de la zone AUa en zone ZAU, compléter les prescriptions réglementaires des zones U et AUj, des zones d'habitat U et UH à l'aspect extérieur, les normes de stationnement et l'implantation par rapport aux limites de fond et mieux encadrer la pose d'antennes de télécommunication et l'installation de capteurs solaires. L'arrêté est affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie de Galluis et sur le site internet de la commune, où il peut être consulté depuis le 1er juillet jusqu'à fin septembre 2022.

ENFIN UN SITE UNIQUE  
POUR VOS NOUVEAUX  
MARCHÉS PUBLICS...

  
**FACILE  
PERTINENT  
PROCHE**

 CENTRALEDES MARCHÉS.COM  
Votre prochain marché est là

**FACILE** Accès simple et rapide aux informations clés  
**PERTINENT** Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités  
**PROCHE** Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

 Créez votre marché en 15 min  
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Vie de sociétés

Autres légales

7298961201 - VS

7299403201 - DL